

20 - 23/05/2024 RENOVATION EXTENSION AMENAGEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 20
---	--	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 25 janvier 2024 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Rénovation, extension, aménagement de l'Office Municipal du Tourisme.

Article 1 :	<p>Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour « la rénovation, extension et aménagement de l'Office Municipal du Tourisme » il a été retenu :</p> <p>Pour le lot 2 « Etanchéité », l'entreprise «Asten sise 66 000 Perpignan » pour un montant total de 61 000 euros HT.</p> <p>Pour le lot 3 « Menuiseries extérieures », l'entreprise « Stal Alu sise 66 140 Canet en Roussillon » pour un montant total de 84 950,43 euros HT.</p> <p>Pour le lot 4 « Cloisons, doublages et faux plafonds », la « Sas E2A sise 66700 Argelès-sur-Mer » pour un montant total de 98 000 euros HT.</p> <p>Pour le lot 5 « Revêtement de sols durs », l'entreprise « JS Carrelage sise 66 200 Elne » pour un montant total de 60 373,72 euros HT.</p> <p>Pour le lot 6 « Menuiseries intérieures », la «Sas Techno bat Menuiserie sise 66 000 Perpignan » pour un montant total de 47 385 euros HT.</p> <p>Pour le lot 7 « Electricité », l'entreprise « JP Fauche sise 66 000 Perpignan » pour un montant total de 135 374,94 euros HT.</p> <p>Pour le lot 8 « Photovoltaïque », l'entreprise « Cegelec sise 66 000 Perpignan » pour un montant total de 37 397,18 euros HT.</p> <p>Pour le lot 9 « Plomberie, chauffage, climatisation, vmc », l'entreprise « Climatisation Chauffage Ibanez sise 66 240 Saint Esteve » pour un montant total de 105 492 ,31 euros HT.</p> <p>Pour le lot 10 « Peinture», «l' Atelier Oliver sis 66 350 Toulouges » pour un montant total de 27 385,72 euros HT.</p> <p>Pour le lot 11 « Ascenseur » : lot déclaré infructueux car aucune offre n'a été reçue. Le lot sera relancé hors marché.</p>
--------------------	--

RECU EN PREFECTURE

Le 30/05/2024

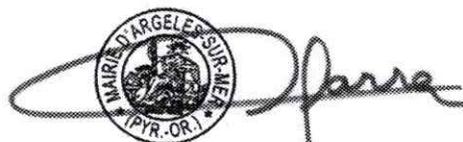
Application agréée E-Inpact.com

	<p>Pour le lot 12 « Revêtement de façades », la « Sas E2A sise 66 700 Argelès-sur-Mer » pour un montant total de 30 500 euros HT.</p> <p>Pour le lot 13 « Revêtement de sols souples », l'entreprise « Ateliers Montes sise 66 000 Perpigan » pour un montant total de 21 854,47 euros HT.</p> <p>Pour le lot 14 « Serrurerie », l'entreprise « FSM sise 66 470 Sainte Marie la Mer » pour un montant total de 21 372,57 euros HT.</p>
--	--

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 23/05/2024.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.
 Le : **Certifié exact.**

Le Maire,

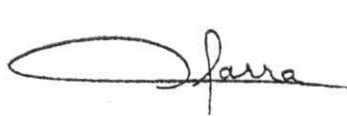

 Antoine PARRA.

ACTE PUBLIÉ

En date du *30 mai 2024*

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie




REÇU EN PREFECTURE
 le 30/05/2024
Application agréée E.legalite.com